

PPMS - Plan particulier de mise en sûreté

Préambule

- Le PPMS est un plan d'organisation interne mis en place, par le chef d'établissement ou le directeur d'école, pour protéger le personnel et les élèves des effets d'un évènement majeur. Il prévoit un certain nombre de dispositions simples pour assurer la mise en sûreté (confinement et/ou évacuation) en attendant l'arrivée des secours.

- Les 261 communes du département de la Mayenne sont listées au dossier départemental pour au moins 3 risques diffus (risque sismique, risque climatique, transport de matières dangereuses par voie routière) dont 165 d'entre elles concernées par un ou plusieurs risques localisés (inondation, mouvement de terrain, feux de forêt, industriel, transport ferroviaire de matières dangereuses et/ou canalisation de transport de gaz, rupture de barrage).

- Il convient de distinguer 2 documents :

- un PPMS « risques majeurs » tel qu'il est conçu depuis 2002 ;
- un PPMS « attentat-intrusion ».

Chacun des PPMS doit permettre de répondre à six questions :

1. Quand déclencher l'alerte?
2. Comment déclencher l'alerte?
3. Quelles consignes appliquer dans l'immédiat ?
4. Où et comment mettre en sûreté les élèves et le personnel?
5. Comment gérer la communication avec l'extérieur ?
6. Quels documents et ressources sont indispensables lors de l'activation du plan ?

Les étapes de la mise en place des 2 PPMS : **étape par étape**

La validation des 2 PPMS : les exercices de simulation

- Une fois ces plans élaborés, une vigilance continue doit être maintenue, et leur efficacité vérifiée par des exercices de simulation : trois exercices de type PPMS dont 1 lié au risque « attentat-intrusion ».

- Exemple d'une fiche d'évaluation de l'exercice : « [au format word](#) » - « [au format PDF](#) »

Des documents « référence »

- Règlement type départemental
- Bulletin officiel hors série n°3 du 30 mai 2002
- Bulletin officiel n°44 du 26 novembre 2015
- Bulletin officiel n°15 du 13 avril 2017
- Le site internet « Risques Majeurs et protection de l'Environnement » : <http://www.iff-rme.fr/>
- Le protocole départemental d'intervention en cas d'évènement grave en milieu scolaire

Des documents d'aide

PPMS - Risques majeurs

- Trame PPMS « risques majeurs » pour le 1er degré
- Trame PPMS « risques majeurs » pour le 2nd degré
- Document d'information aux familles : les bons réflexes en cas d'accident majeur »

PPMS – Attentat/Intrusion

- Trame PPMS « attentat-intrusion » pour le 1er degré
- Trame PPMS « attentat-intrusion » pour le 2nd degré

Contact à la dsden :

Correspondant risque majeur		Monsieur PESCHARD Yann
Conseiller de prévention départemental		Madame PIGNÉ Stéphanie
Les assistants de prévention des circonscriptions pour le 1er degré	Laval agglomération Écoles d'application	Monsieur LECLERC Jean-Charles
	Mayenne sud-est	Monsieur FRITEAU Pierre
	Mayenne sud-ouest	Madame MÜLLER Anne
	Mayenne nord-est	Madame ROULIN Emilie
	Mayenne nord-ouest	Monsieur JACOB Emmanuel

M.A.J. le 04/12/2019

Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale de la Mayenne
 Cité administrative, rue Mac Donald
 BP 23851 - 53030 Laval CEDEX 9
 Tél. 02 43 59 92 00